

**AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES  
D'UN GROUPE ELECTROGENE POUR LES BUREAUX DES COMMISSIONS  
ECONOMIQUES ET FINANCIERES (ECOFIN) DU PARLEMENT**

**A KINSHASA - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**1. Référence de publication**

N° .....

**2. Procédure**

Ouverte locale

**3. Programme**

FED

**4. Financement**

Convention de financement n° 9598/ZR

**5. Pouvoir adjudicateur**

Ministère des Finances, Ordonnateur National du FED représenté par

Ordonnateur National du FED, Hôtel des Impôts, Croisement des Avenues des Marais et Haut-Congo, Commune de la GOMBE, Kinshasa – RDC, Tél : +243 81 555 3644 – 99 741 6627,  
Fax : +243 81 555 3649, e-mail : [cofed@cofed.cd](mailto:cofed@cofed.cd).

---

**SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ**

**6. Description du marché**

Le marché a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène pour l'alimentation des bureaux des Commissions Economiques et Financières (ECOFIN) du parlement dans les locaux du palais du peuple à Kinshasa.

**7. Nombre et intitulés des lots**

Lot unique

---

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**8. Éligibilité et règle de l'origine**

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) des États ACP et des États membres de l'Union européenne, ainsi qu'aux organisations internationales, tel qu'autorisée par l'instrument applicable au programme au titre duquel le marché est financé (voir rubrique 22 ci-après). Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

## **9. Situations d'exclusion**

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du *Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE*.

## **10. Nombre d'offres**

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre pour le lot unique. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue.

## **11. Garantie de soumission**

La garantie de soumission n'est pas exigée pour ce marché.

## **12. Garantie de bonne exécution**

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à **5%** de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

## **13. Réunion d'information et/ou visite de site**

Aucune réunion d'information ni visite de site n'est prévue.

## **14. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **15. Période de mise en œuvre des tâches**

La période prévue pour la mise en œuvre des tâches est de quarante cinq (45) jours à compter de la signature du contrat jusqu'à la réception provisoire.

# **CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION**

## **16. Critères de sélection**

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble :

### **1) Capacité économique et financière du soumissionnaire :**

- Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire pour les trois dernières années doit être supérieur ou égal à cinquante mille euros (50.000,00€).

### **2) Capacité professionnelle du soumissionnaire :**

- au moins 2 personnes faisant partie des effectifs du soumissionnaire ont travaillé dans des

domaines en rapport avec le présent marché

### **3) Capacité technique du soumissionnaire :**

- Le soumissionnaire doit avoir mené à bien dans les 3 dernières années, au moins un projet d'un budget/domaine équivalent à celui du présent marché.

### **17. Critères d'attribution**

Prix.

## **SOUMETTRE UNE OFFRE**

### **18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?**

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante : [www.cofed.cd](http://www.cofed.cd). Il est également disponible auprès de la COFED. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à **l'Ordonnateur National du FED, Hôtel des Impôts, Croisement des Avenues des Marais et Haut-Congo, Commune de la GOMBE, Kinshasa – RDC, Tél : +243 81 555 3644 – 99 741 6627, Fax : +243 81 555 3649, e-mail : [cofed@cofed.cd](mailto:cofed@cofed.cd).**

(avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site de la COFED : [www.cofed.cd](http://www.cofed.cd).

### **19. Date limite de soumission des offres**

La date limite de soumission des offres est le **5 août 2010 à 10 heures**, heure de Kinshasa

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **20. Séance d'ouverture des offres**

La séance d'ouverture des offres est fixée au **5 août 2010 à 14 heures** au lieu de dépôt des offres

### **21. Langue de la procédure**

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français

### **22. Base juridique**

Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié le 25 juin 2005 et en 2008 (Annexe IV)